DECISION D'APPROBATION DE MODELE N° 98.00.510.002.1 DU 2 MARS 1998

Dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle JKR

(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

FABRICANT

SOFITAM EQUIPEMENT, route de Soliers, Grentheville, BP 268, 14013 Caen Cedex.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 91.00.512.001.1 du 15 avril 1991 (1), n° 92.00. 512.001.1 du 2 juillet 1992 (2), n° 94.00.512.001.1 du 14 avril 1994 (3), n° 95.00.512.001.1 du 20 décembre 1995 (4) et n° 97.00.510.002.1 du 10 février 1997 (5) relatives au dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle JKR.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPE-MENT modèle JKR faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par le changement de la forme du boîtier de l'élément principal du dispositif indicateur et par la position du scellement de cet élément.

Le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPE-MENT modèle JKR faisant l'objet de la présente décision peut être incorporé dans tous les ensembles de mesurage routiers d'un modèle approuvé, en remplacement du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix SOFITAM EQUIPEMENT modèle JKR approuvé par les décisions précitées.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de vérification et les dispositions particulières définies par les décisions précitées sont inchangées.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie sous la référence DA 00-9802.

VALIDITÉ

La présente décision est valable jusqu'au 10 mai 2000.

ANNEXE

Schéma de scellement du boîtier principal n° 6529.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT À L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE, L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

⁽¹⁾ Revue de Métrologie, avril 1991, page 372.

⁽²⁾ Revue de Métrologie, juillet 1992, page 998.

⁽³⁾ Revue de Métrologie, avril 1994, page 335.

⁽⁴⁾ Revue de Métrologie, avril 1996, page 35.

⁽⁵⁾ Revue de Métrologie, mai 1997, page 135.

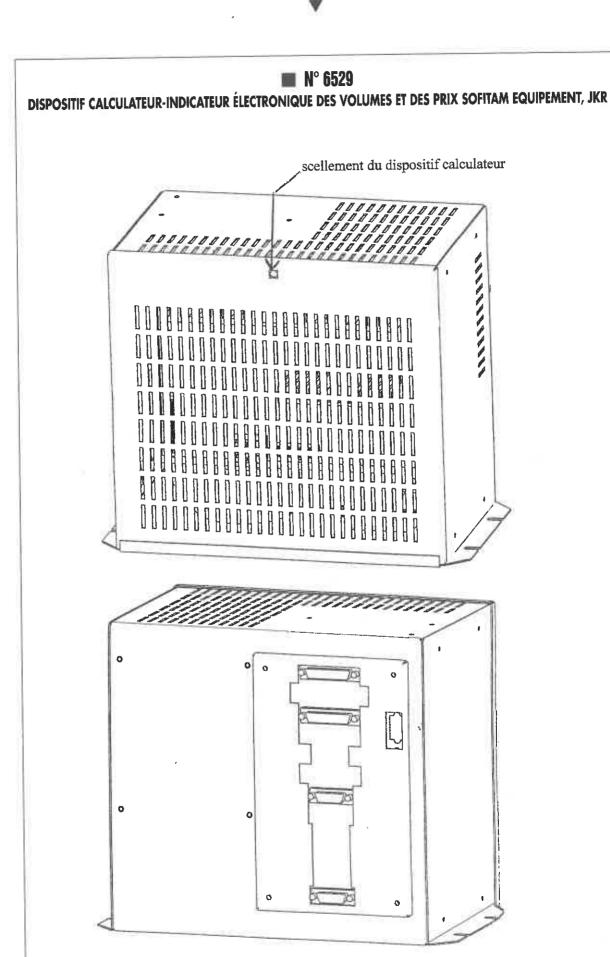


Schéma de scellement